

# Simon-Napoléon Parent

12<sup>e</sup> premier ministre du Québec, Simon-Napoléon Parent, *libéral*, 1900-1905

## Discours du trône, Québec, 18 janvier 1900

Honorables Messieurs du Conseil législatif,  
Messieurs de l'Assemblée législative,

Je m'empresse de vous offrir, au commencement de cette année, une cordiale bienvenue et mes vœux les plus sincères pour le succès des travaux importants qui vous seront confiés.

Je ne puis inaugurer cette nouvelle session de la Législature de notre province, sans signaler la guerre qui vient d'éclater entre le Gouvernement Impérial et les Républiques de l'Afrique du Sud. Je serai, sans aucun doute, votre interprète en renouvelant à Notre Gracieuse Souveraine, dans cette circonstance, l'assurance de notre entière fidélité et de nos vœux les plus sincères pour le prompt rétablissement de la paix, à l'avantage de la couronne britannique qui nous a concédé nos libertés religieuses, civiles et politiques.

J'ajouterai que nos sollicitudes accompagnent sur le champ de bataille ceux de nos compatriotes qui ont affirmé leur patriotisme en prenant place dans les rangs du contingent canadien.

Plusieurs projets de loi touchant à des intérêts de la plus haute importance seront livrés à vos délibérations. Vous serez appelés à refondre, entre autres, nos lois sur l'Hygiène et sur les Licences ; des amendements aux lois qui régissent les Terres de la Couronne, les Manufactures et les Sociétés Minières vous seront aussi proposés.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Mon gouvernement s'est appliqué assidûment, depuis la dernière session, à continuer l'œuvre de restauration financière à laquelle il s'était engagé, et je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'il a enfin réussi à accomplir cette tâche difficile. Comme vous le constaterez par les comptes publics qui vous seront incessamment soumis, l'équilibre est enfin rétabli dans nos finances. Les recettes ordinaires de l'année présentent un excédant sur toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires. Avec le concours bienveillant que la députation a, jusqu'ici, accordé à mon gouvernement, je suis confiant que cet état de choses se continuera. Mais il faudra pour cela maintenir, encore pendant quelque temps, la dépense dans ses limites actuelles.

Le règlement des comptes entre les gouvernements de la Puissance et des provinces d'Ontario et de Québec a fait des progrès sensibles, dans le cours de l'année qui vient de se terminer.

Notre province a obtenu du bureau des arbitres une décision importante qui condamne l'Ontario à verser au fonds des Écoles Communes une somme de près de trois cent mille piastres. Le gouvernement d'Ontario a cependant donné avis à mon gouvernement qu'il s'adressera à la Cour Suprême pour obtenir la permission d'appeler devant elle de cette décision.

La question des annuités dues à perpétuité aux sauvages du Lac Huron et du Lac Supérieur, en vertu des traités Robinson, offrait des difficultés considérables que mon gouvernement, par un arrangement avec les deux autres gouvernements intéressés, a pu régler définitivement, à son avantage incontestable.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,  
Messieurs de l'Assemblée Législative,

Mon gouvernement n'a rien négligé des œuvres qu'il s'était engagé à promouvoir. L'éducation de la jeunesse a été l'objet de son attention toute spéciale. Il a augmenté l'aide accordée aux municipalités pauvres et aux écoles du soir ; il a subventionné pour les élèves institutrices une École Normale qui vient d'être fondée à Montréal ; l'œuvre des livres gratuits pour les écoles primaires se poursuit et sera bientôt inaugurée par la distribution d'une excellente carte géographique de notre province à toutes les écoles dans les municipalités qui voudront en bénéficier ; les inspecteurs ont donné dans leurs districts respectifs des cours de pédagogie, auxquels se sont rendus, aux frais du gouvernement, un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices ; et, afin d'encourager ces derniers dans leur tâche peu rémunérée, mon gouvernement a fait distribuer des primes en argent aux plus méritants d'entre eux.

Afin d'activer la colonisation dans notre Province, mon gouvernement a apporté le plus grand soin à l'ouverture de chemins nouveaux dans les régions colonisables et de nombreux colons en ont profité pour y rechercher des établissements.

L'agriculture a aussi reçu sa large part d'encouragement de mon gouvernement qui, notamment, s'est occupé de la propagation des meilleures espèces d'arbres fruitiers, du perfectionnement des qualités du beurre et du fromage et de l'amélioration des chemins publics dans les différentes municipalités.

Par suite de la décision du Conseil Privé, dont il fut question l'an dernier devant cette législature, mon gouvernement est entré en possession d'une partie des pêcheries qui, antérieurement, étaient administrées par le gouvernement fédéral. L'application judicieuse de la loi passée à cette occasion, durant la dernière session, et de la loi de chasse ainsi que la part prise par la province à l'Exposition de chasse et de pêche tenue à New-York, en 1899, ont eu pour résultat un accroissement sensible dans le revenu de la province.

Mon gouvernement s'est particulièrement préoccupé de la protection et de la mise à profit de nos immenses régions forestières, ainsi que de nos superbes pouvoirs d'eau et de nos ressources minières. Grâce à son concours, des industries nouvelles et nombreuses continuent à s'établir dans des régions jusqu'à ces derniers temps inhabitées, où des centres manufacturiers et populeux surgissent.

Le bois de pulpe a pris, depuis quelques années, une telle importance, au point de vue de la prospérité de notre population et du revenu public, que mon gouvernement a cru devoir adopter des mesures pour en augmenter l'exploitation dans le pays au bénéfice de notre population industrielle et ouvrière.

Je vous laisse maintenant à la poursuite de vos travaux que la divine Providence, j'en suis persuadé, éclairera de ses lumières.